

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 6 octobre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Betty CARVOU - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENCE - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Sébastien BARLES représenté par Aïcha SIF - Mireille BENEDETTI représentée par Michel ROUX - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Anne MEILHAC - Sabine BERNASCONI représentée par Pierre LAGET - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Jacques BOUDON représenté par Marc FERAUD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - René-Francis CARPENTIER représenté par Martial ALVAREZ - Martin CARVALHO représenté par Philippe KLEIN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Roland CAZZOLA

représenté par Doudja BOUKRINE - Saphia CHAHID représentée par Laurence SEMERDJIAN - Philippe CHARRIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Betty CARVOU - Marie-Ange CONTE représentée par Roger PELLENC - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Christian DENANS représenté par Anne REYBAUD - Bruno GILLES représenté par Catherine PILA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Nathalie LEFEBVRE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Louis VINCENT - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Remi MARCENGO représenté par Bernard DEFLESSELLES - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Frédéric GUELLE - Sandrine MAUREL représentée par Didier REAULT - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MESNARD représenté par José MORALES - Yves MORAINÉ représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Lourdes MOUNIEN représentée par Eric SEMERDJIAN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Christian AMIRATY - Patrick PAPPALARDO représenté par Eléonore BEZ - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Agnès PEYRONNET représentée par Vincent LANGUILLE - Patrick PIN représenté par Michel ILLAC - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Denis ROSSI représenté par David GALTIER - Michèle RUBIROLA représentée par Christine JUSTE - Paul SABATINO représenté par André MOLINO - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Solange BIAGGI - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Romain BRUMENT - Laure-Agnès CARADEC - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Sylvaine DI CARO - Monique FARKAS - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jessie LINTON - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Pascale MORBELLI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nathalie TEISSIER représentée à 10h25 par Christian PELLICANI - Gérard AZIBI représenté à 10h41 par Lisette NARDUCCI - Caroline MAURIN représentée à 11h29 par Alexandre DORIOL.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard FRAU à 11h08 - Corinne BIRGIN à 11h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-013-18648/25/CM

■ Approbation du bilan de la concertation publique relative au projet du Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier à Aubagne
142497

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan de Mobilité Métropolitain, approuvé par la délibération n°MOB-001-11063/21/CM du Conseil de la Métropole le 16 décembre 2021, a fixé comme objectif de doubler l'usage des transports en commun à l'échelle métropolitaine d'ici 2025 et d'augmenter de 50% celui des transports locaux, tout en renforçant le maillage des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM).

S'inscrivant dans cet objectif, le PEM Camp de Sarlier constitue un pôle d'échanges entre le futur réseau express métropolitain (REM) (3 lignes de Cassis - Aubagne, La Ciotat - Aubagne et d'Aix-en-Provence - Aubagne) et le réseau de transport urbain d'Aubagne, (5 lignes dont le Bus à Haut Niveau de Service BHNS Aubagne-Gémenos).

Son programme a été approuvé par délibération n°MOB-002-13548/23/CM du 16 mars 2023 pour un montant à hauteur de 5,1 millions d'euros HT (6,12 millions d'euros TTC).

Suite aux études préalables, il s'est avéré nécessaire de réaliser pour ce projet une concertation réglementaire en application du 3° de l'article L103-2 et de l'article R103-1 du Code de l'Urbanisme en tant que « *réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants* ».

Par délibération n°MOB-003-17505/25/CM, du 27 février 2025, le Conseil de Métropole a approuvé les modalités de mise en œuvre de cette concertation publique.

La concertation s'est déroulée du 16 juin au 13 juillet 2025. Elle a permis de présenter les grands principes d'aménagement du projet aux riverains, aux associations et à l'ensemble des citoyens, et de clarifier certains points notamment sur le fonctionnement du futur PEM. Cette concertation a permis à la Métropole Aix-Marseille-Provence, maître d'ouvrage, d'appréhender les craintes des riverains et d'adapter le projet en intégrant leurs souhaits et leurs attentes lorsque cela était possible. Afin d'informer le public sur le projet, les moyens de communication suivants ont été mis en œuvre :

- Une publicité légale dans le journal La Provence, avis publiés les 12, 14 et 16 juin 2024.
- Expositions publiques de présentation du projet, dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Mairie d'Aubagne.
- Différents supports internet : un site dédié, une page dédiée sur le site institutionnel de la Métropole.
- Publication d'un communiqué de presse en date du 24 juin 2025.
- Une réunion publique le 2 juillet 2025 à l'hôtel Campanile Marseille Est-Aubagne sis 1120 route de Gémenos, zone d'activités Alta Rocca à Aubagne.

Les moyens d'expression proposés au public étaient les suivants :

- Des temps d'échanges lors de la réunion publique.
- Un registre numérique dédié à l'opération sur le site internet.
- Des registres papiers mis à disposition du public sur les lieux d'exposition.

La diversité des moyens mis en œuvre a permis d'informer largement la population sur le projet de création du Pôle d'échanges multimodal porté par la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

La concertation sur le projet du Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier s'est ainsi déroulée dans de bonnes conditions avec :

- 177 visiteurs du registre numérique du 16 juin au 13 juillet 2025 présentant le projet ont été enregistrées.
- 50 téléchargements du dossier de concertation sur le site numérique.
- 8 contributions ont été déposées sur le registre numérique dont 4 venant des membres d'une même famille.
- Une quinzaine de personnes ont participé à la réunion publique dont le compte-rendu est annexé au bilan de la concertation.
- Aucune contribution n'a été déposée sur les registres papiers.

Les contributions des administrés et associations font apparaître de nombreux questionnements sur les aménagements et le fonctionnement du PEM ainsi que des inquiétudes notamment de la part des riverains sur son impact sur leur environnement immédiat. Par ailleurs, une contribution s'oppose par principe à toute urbanisation de la zone et suggère l'aménagement d'une forêt urbaine.

Ces contributions regroupées et synthétisées par thème portent sur des demandes de précisions relatives aux :

- Etudes d'opportunité et études préalables : la localisation du PEM, des demandes de précision sur des points particuliers (pour l'étude sur la qualité de l'air : les polluants étudiés, la prise en compte des pollutions émises par les véhicules circulant à l'intérieur du parking-relais, pour l'étude acoustique : précision sur le relevé en façade, pour l'étude faune-flore : précision sur le périmètre étudié.)
- Aménagements du PEM : l'aménagement de l'impasse Sainte-Baume, les ombrières photovoltaïques, les aménagements paysagers.
- Fonctionnement du parking-relais : les modalités d'accessibilité, l'accès 24h/24h, le contrôle d'accès, l'éclairage, la vidéosurveillance....

Les réponses du Maitre d'ouvrage à l'ensemble des observations émises sont présentées dans le bilan de la concertation annexé à la présente délibération. Dans le cadre de la poursuite des études de conception, le projet fera l'objet d'adaptations ponctuelles pour prendre en compte certaines demandes. Ce bilan expose également le contexte et le déroulement de la concertation.

Il est donc proposé par la présente délibération de procéder à l'approbation du bilan de la concertation relative au projet du Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier à Aubagne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le Plan de Mobilité métropolitain ;
- La délibération n° TRA 002-1790/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation d'une ligne de BHNS à Aubagne ;
- La délibération n° TRA 004-7093/19/CM du Conseil de la Métropole du 24 octobre 2019 approuvant la révision de l'autorisation de programme du BHNS entre Aubagne et le parc d'activité de Gémenos ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n° 011-13244/23/CM du Conseil de la Métropole du 19 janvier 2023 approuvant la révision et de l'affectation d'une opération d'investissement concernant la réalisation d'un itinéraire de BHNS à Aubagne ;
- La délibération n° MOB-002-13548/23/CM du Conseil de la Métropole du 16 mars 2023 approuvant le programme d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier à Aubagne ;
- La délibération n° MOB-003-17505/25/CM du Conseil de la Métropole du 27 février 2025 approuvant les modalités de concertation publique du projet du Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier à Aubagne.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la concertation préalable relative au projet du Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier à Aubagne s'est effectivement déroulée du 16 juin au 13 juillet 2025 ;
- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- Qu'il s'avère nécessaire de poursuivre l'opération de réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier à Aubagne.

Délibère

Article 1 :

Est arrêté le bilan de la concertation portant sur la réalisation du projet de Pôle d'Échanges Multimodal de Camp de Sarlier à Aubagne, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la poursuite de l'opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS